

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Décision d'affectation des résultats de l'exercice
2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Séance du 14 avril 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 55 délégués sur 82, convoqués le 08 avril 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Pierre BOILEAU, Gabriel FOURNIER, Gilberto GRECO, Jean-Michel MASSON, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Laurent ROBERT.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Pierre-Yves GERARD

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Eric CASAMASSA, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

M. BAUDOT Jérôme (CCPA) à REYMOND-BABOLAT Laurent (CCPA)

Mme DE VECCHI Béatrice (CCRAPC) à BOLLACHE Anne (CCRAPC)

M. MARTIN Patrice (CCPA) à PERRACHON Valérie (CCPA)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Messieurs Jean-François BONIN, Thierry LADREY, Jean-Alex PELLETIER, Joël MATHY et Pascal PAIN

CC de la Côtère à Montluel : Messieurs Franck GENILLON, Nicolas BERTHET et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame Béatrice de VECCHI, Monsieur Cyrille DUMOULIN.

CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE

Est élue secrétaire de séance : M. Joël BRUNET (C.C. Plaine de l'Ain)

Monsieur le président soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement excédentaire de 26 310,22 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 46 284,17 €

A ces résultats d'exercice 2024 sont reportés les résultats de clôture 2023 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 40 079,95 €
- A la section d'investissement, un excédent de 48 658,60 €

Les résultats de clôture 2024 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 66 390,17 €
- pour la section d'investissement, 94 942,77 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- **66 390,17 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 41 390,17 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 25 000,00 €**
- **94 942,77 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le Conseil syndical,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 66 390,17 € et un excédent d'investissement de 94 942,77 €,

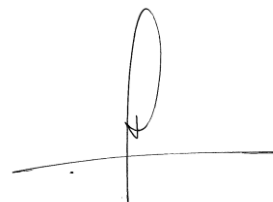
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **66 390,17 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 41 390,17 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 25 000,00 €**
- **94 942,77 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le Président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le